

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

Membres présents :		
M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M, Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M, Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	MIle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M, Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlie Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mile Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	
Membres absents :		
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA	
	MIle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER	
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA	
•		

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Attribution d'une subvention 2008 à la Maison de la Justice et du Droit

GD2008-12-17_34 N°34 - 1/2

Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY

M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET

La Maison, de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en avril 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement d'agglomération accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers, ainsi que des associations dont l'ADAVIP (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales). A la date du 31 octobre 2008, la Maison de la Justice et du Droit avait ainsi permis de recevoir 3 229 personnes.

Une convention relative à cette Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires de la Communauté d'agglomération et la commune de Chenôve afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, ...).

Conformément aux années précédentes, un bilan financier a été établi à hauteur d'une participation financière de 50 % du Grand Dijon sur un budget pour 2008 de 19 752,11 €.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte un concours à la Ville de Chenôve en lui attribuant un fonds de concours de 9 876,05 €.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver l'attribution de 9 876,05 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- d'autoriser le Président à mandater ce concours financier;
- de prélever les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2008.

Pour extrait conforme, Le Président Pour le Président



Publié lè 19 DEC. 2008 Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 2 DEC. 2008



N°34 - 2/2